

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION



SRCCA
Massimiliano Della Casa
Zelgstrasse 63
8134 Adliswil
Telefon: 079/257 46 83
Fax:
E-mail: srcca_v8or@srcca.ch
Web: <http://www.srcca.ch>

Verband Schweizerischer Clubs für ferngesteuerte Automodelle

Association des clubs suisses pour modèles d'auto radiocommandés

Associazione dei club svizzeri per automodelli radiocomandati

Règlement 2007 V8 OffRoad

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

Index

1. LE CALENDRIER	4
2. INSCRIPTION A UNE COURSE	4
3. LE DEROULEMENT D'UNE COURSE.....	4
3.1. COMPTAGE.....	4
3.2. NUMEROS DES VOITURES	4
3.3. ESSAIS LIBRES.....	4
3.4. ESSAIS CONTROLES.....	4
3.5. INSPECTION TECHNIQUE	5
3.6. EMETTEURS	5
3.7. REUNION DES PILOTES.....	6
3.8. RAMASSAGE DES VOITURES	6
3.9. DÉPARTS - ARRIVÉES	7
3.10. LES DEPARTS :	7
3.11. LE DECOMPTE:	7
3.12. PROCEDURE DEPART VOITURES EN QUALIFICATION:	7
3.12.1. <i>Le starter:</i>	7
3.12.2. <i>Départ des finales et sous-finales:</i>	8
3.12.3. <i>Interruption:</i>	8
3.12.4. <i>Retardataires:</i>	9
3.12.5. <i>Pénalités au départ:</i>	9
3.12.6. <i>Procédure départ décalé:</i>	9
3.13. LES ARRIVEES:	10
3.14. CONTROLE TECHNIQUE:	10
3.15. MECANICIENS	10
4. QUALIFICATIONS	10
5. RECLAMATIONS	11
5.1. VOITURES ENDOMMAGÉES:	11
6. PENALITES - SANCTIONS.....	12
6.1. PENALITE D'UN TOUR SUR LA MEILLEURE MANCHE	12
6.2. PENALITE D'UN TOUR SUR LA MANCHE EN COURS	12
6.3. STOP AND GO	12
6.4. DISQUALIFICATION POUR CONTROLE TECHNIQUE NON CONFORME	12
6.5. DISQUALIFICATION TOTALE DE LA COURSE	13
6.6. AVERTISSEMENTS	13
6.7. DES PENALITES OU SANCTIONS SERONT PRISE PAR LA COMMISSION TECHNIQUE DE LA SRCCA	13
7. INTERRUPTION DES COURSES.....	14
7.1. PLUIE	14
7.2. ARRÊT POUR LA PLUIE:	14
7.3. ANNULATION DE COURSE	14
8. SPECIFICATIONS TECHNIQUES TOUT TERRAIN.....	15
8.1. LES VOITURES	15
8.1.1. <i>Moteur</i>	15
8.1.2. <i>Réservoir carburant</i>	15
8.1.3. <i>Le silencieux</i>	15
8.1.4. <i>Le frein, l'embrayage</i>	15
8.1.5. <i>Roues</i>	15
8.1.6. <i>Carrosseries</i>	15
8.1.7. <i>Plots de fixation de la carrosserie</i>	16

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

8.1.8. Arceau	16
8.1.9. Aileron	16
8.1.10. Pare-chocs	16
8.1.11. Dimensions.....	16
8.1.12. Antenne	16
8.1.13. Catégories 4x4.....	16
8.1.14. Poids minimum	16
9. LE DÉROULEMENT D'UNE COURSE.....	18
9.1. QUALIFICATIONS	18
9.2. DÉPARTS DES ½ FINALES ET FINALES.....	18
9.3. LES CHAMPIONNATS	18
9.4. CHAMPIONNAT SUISSE.....	18
9.5. QUALIFICATION.....	18
10. SCHEMA DE QUALIFICATION	19
11. PISTE TT	19
11.1. REVÊTEMENT:	19
11.2. BOSSES:.....	20
11.3. DÉPARTS:	20
11.4. SONO:	20
12. EXPERTS ET AMATEURS	20
13. CLASSEMENT GENERAL EN FIN DE SAISON 2007	21
14. LES GENERALITES	21
14.1. REGLEMENT	21
14.2. FREQUENCES DE RADIO COMMANDE.....	21

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

1. LE CALENDRIER

Le calendrier paraît au début de l'année civile et indique les clubs organisateurs les lieux et dates des courses. Le calendrier doit parvenir aux clubs sans délai.

2. INSCRIPTION A UNE COURSE

Licences SRCCA obligatoires pour les courses: CS - Expert ou Amateur.

Licences nationales Expert ou Amateur sont obtenues auprès des différents clubs de préférence en début d'année.

Licences internationales: Les pilotes Experts et Amateur en possession d'une licence Internationale peuvent participer aux CE et CM. (obtenues auprès des clubs en début d'année)

Les licences sont OBLIGATOIREMENT contrôlées par l'Organisateur à l'inspection technique.

L'organisateur doit envoyer les bulletins d'inscription avec le bulletin de paiement au moins 4 semaines avant la course. L'invitation sera envoyée à l'adresse du coureur. La liste d'adresse des coureurs est remise, sur demande du club par la SRCCA.

Le coureur ne peut pas participer à la course si le droit d'engagement n'a pas été payé dans le délai précis: 5 jours avant la course.

Les voitures doivent passer au contrôle technique avant de pouvoir rouler en qualification. Le contrôle technique est avant le début des qualifications.

Samedi 09.30 H - 11.30 H

Dimanche 08.00 H - 08.30 H

Les retardataires régulièrement inscrits sont acceptés pendant tout le temps des qualifications.

3. LE DEROULEMENT D'UNE COURSE

3.1. COMPTAGE

En Championnat Suisse (C.S.) le comptage électronique doit être agréé par la commission technique.

3.2. NUMEROS DES VOITURES

En course officielle, il est obligatoire d'utiliser les numéros fournis par l'Organisateur dans leur intégralité, à l'exclusion de tout autre.

En cas de mauvais temps, les pilotes doivent pouvoir fixer un numéro à l'arrière de leur voiture, en Tout Terrain en particulier. Une voiture sans numéro ou avec un mauvais numéro risque de ne pas être chronométrée. Le pilote ne peut faire aucune réclamation pour courir une autre série.

L'affichage des résultats est obligatoire. L'affichage du "tour par tour" est obligatoire en course championnat suisse ou en toute course possédant un comptage automatique.

3.3. Essais libres

- Le samedi matin des essais libres doit être autorisé par l'Organisateur.
- 2 essais libres de 10 minutes (9h30-10h30 et 10h30-11h30).
- Des essais d'une durée de 5 minutes peuvent avoir lieu avant le départ des ½ finales et finales.
- Les essais d'une durée de 5 minutes sont obligatoires pour les ½ finalistes, le dimanche.
- 5 minutes d'essai selon les groupes de qualification du samedi, des 8h30 le dimanche matin.

3.4. Essais Contrôlés

- Les essais contrôlés sont organisés dans les mêmes conditions que les séries de qualifications.
- Les émetteurs doivent être au dépôt.
- Il n'y a pas de chronométrage officiel.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

3.5. Inspection technique

- Seules les voitures conformes au règlement dans les formes et les dimensions sont acceptées.
- La conformité des voitures devra obligatoirement être vérifiée dans tous les Championnats: Les dimensions des voitures peuvent être prises dans toutes les positions de la suspension, roues au sol, roues directrices non braquées.
- Les voitures contrôlées et acceptées seront marquées d'un signe distinctif à l'intérieur du châssis.

3.6. Emetteurs

Pendant la course, tous les émetteurs doivent être au dépôt sauf ceux de la série ou de la finale en cours (le module émission n'est pas suffisant). En cas de non respect: voir chapitre „Pénalités /sanctions“.

Il est obligatoire de piloter du podium à l'emplacement numéroté correspondant à son numéro de course sauf si l'Organisateur a précisé, au briefing, une procédure différente (pilote 1 au numéro 1, pilote 2 au numéro 2, etc. ...). Pendant une série ou une finale, les concurrents peuvent descendre du podium avec leur émetteur pour réparation dans les stands, sauf si l'Organisateur l'a interdit lors du briefing avant la course.

Jamais un émetteur ne doit être emmené sur la piste.

Les concurrents qui abandonnent doivent immédiatement ramener leur émetteur au dépôt. Les émetteurs seront rendus à la fin des épreuves de la journée ou quand le concurrent quitte les lieux.

Tout changement de fréquence doit être autorisé par le Directeur de Course avant que le changement soit effectué.

Toutes les radios doivent avoir la possibilité de changer de fréquence (au minimum 2).

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

3.7. Réunion des pilotes

Lors des essais, les qualifications, les sub finales et finales, la montée des pilotes sur le podium sera contrôlée par le club organisateur.

Une réunion des pilotes a lieu avant la course (briefing). Elle est conduite par le Directeur de Course.

Les questions suivantes sont abordées:

- ❖ Sécurité - Toilettes - Repos - Camping
- ❖ Les changements dans l'organisation
- ❖ Les départs, ravitaillements, ramassages, émetteurs, durées des finales, nombre de voitures par série, par finale.
- ❖ La discipline.
- ❖ Horaires

Une commission des pilotes est nommée par le club organisateur l'ors des inscriptions

Cette commission est composé de 2 pilotes (1 Amateur et 1 Expert).

Cette commission représente l'ensemble des pilotes et peut intervenir à tout moment auprès du Directeur de course pour émettre un avis au sujet de l'organisateur et de l'infrastructure propre au circuit (ex: balisage dangereux).

Tout commissaire technique doit être présent jusqu'à la fin de la course.

Le Jury est composée par:

- **le Directeur de course**
- **commission des pilotes**
- **Président SRCCA 1/8 OR Massimiliano Della Casa ou sont remplacent**

Les commissaires techniques sont recrutés au sein des participants de la commission technique de l'année en cour, le représentant du club organisateur ne peut pas être commissaire technique, les différentes fonctions ne peuvent pas être cumulées.

Le Jury doit vérifier que la course est conduite selon le règlement.

3.8. Ramassage des Voitures

- Après chaque qualification ou final les voitures doivent être en parque fermées au contrôle technique. Sauf pour les voitures qui remonte dans les finals.
- L'organisateur doit faire l'appel des ramasseurs obligatoirement 30 secondes avant tous les départs.
- Les pilotes de la manche de qualification précédente officient comme ramasseur.
- Le directeur de course publiera un tableau de ramassage. Si le ramassage est annoncé pour les sous finales et les finales, il est rendu obligatoire pour tous les pilotes. Pour les ½ finales et les finales les ramasseurs sont fourni par les pilotes non qualifiés.
- **Toutes absence au ramassage se traduira après 1 avertissement puis, 1 pénalité d'un tour sur la meilleure qualification ou sur le résultat final.**
- L'avertissement est donné pendant les tours de chauffe, la pénalité ne peut être appliquée qu'après le départ de la course ou qualification.

Absence au ramassage d'une final sera sanctionnée par 25 points sur le résultat final du championnat.

3.9.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

Départs - Arrivées

Les tours de chauffe seront faits dans l'ordre des numéros de départ.

3.10. Les départs :

Il y a un minimum de 3 minutes entre la fin d'une série et le départ de la suivante, et un minimum de 2 minutes entre la remise des émetteurs et le départ.

Un avertissement audible est donné à 1 minute et à 30 secondes avant le départ.

Le délai entre les séries peut être porté à 5 minutes, à condition que puissent être organisées 3 manches de qualifications.

3.11. Le décompte:

- ✓ Le décompte se fait distinctement de 10 à 3 secondes, puis s'arrête.
- ✓ A 3 secondes, les mécanos doivent immédiatement lâcher les voitures (sauf en départ décalé) et évacuer la piste. Les voitures attendent dans leur emplacement le signal sonore du départ.

3.12. Procédure départ voitures en qualification:

3.12.1. Le starter:

- Le starter contrôle le départ et donne les indications suivantes:

Pour les finales

- ❖ il baisse progressivement son drapeau pendant le décompte de 10 à 3 secondes.
- ❖ Il indique les 3 secondes en touchant le sol avec son drapeau.
- ❖ C'est le signal sonore géré par l'ordinateur qui donne le départ.

- Le starter peut interrompre la procédure de départ s'il considère que la grille n'est pas correcte.

- Les manches de qualification sont réparties dans l'ordre suivant:

1^{er} manche: groupe 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12

2^{ème} manche: groupe 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12

3^{ème} manche: groupe 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12

4^{ème} manche: groupe 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12

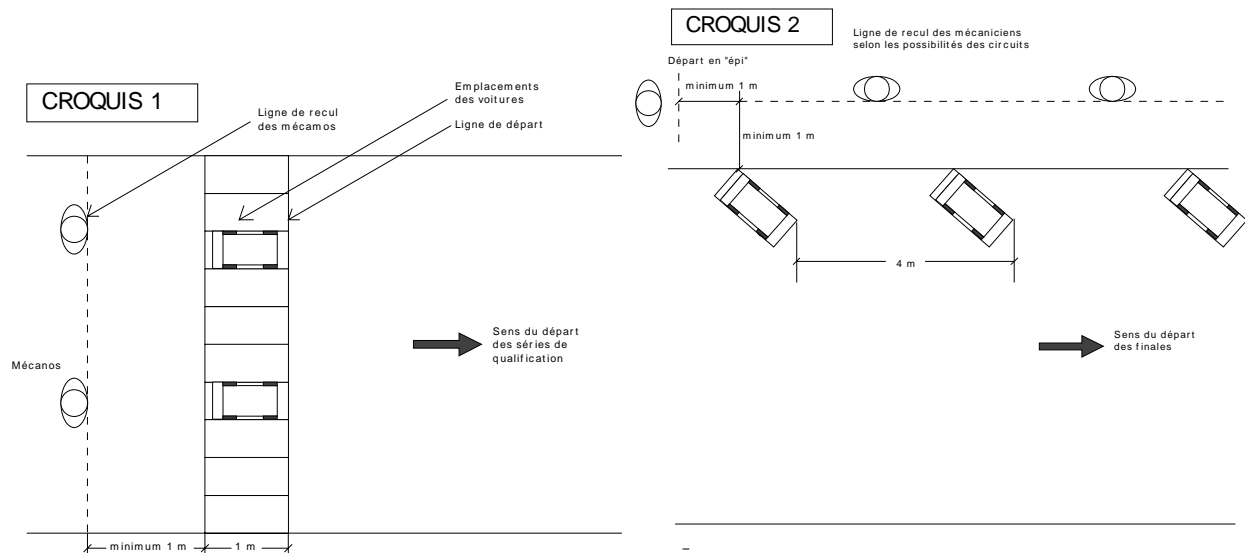
Le départ des séries se déroule selon l'ordre croissant des groupes, sans permutations.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

3.12.2. Départ des finales et sous-finales:

Les voitures doivent être dans leurs emplacements respectifs :

- soit: en formation style F1 (grille) dans l'ordre des numéros, le meilleur en tête (croquis 1) et à l'extérieur du premier virage.
- soit: en épi le long de la piste, dans l'ordre des numéros, le meilleur temps en tête, si possible côté extérieur du premier virage et espacées de 2 mètres minimums (croquis 2),



Si un des 10 pilotes qualifiés pour participer aux phases finales ne prend pas le départ, il ne peut en aucun cas être remplacé par le suivant. Il sera alors classé 10ème de la finale ou sous-finale qu'il n'aura pas couru.

Un contrôle des fréquences a lieu avant chaque finale (contrôle statique +2 tours d'essais). La présence à ce contrôle est obligatoire. Les 10 émetteurs doivent être allumés et manipulés sur le podium pendant les tours d'essais même si la voiture n'est pas là.

3.12.3. Interruption:

Avant que la grille de départ soit fermée, un pilote des demi-finales et finales peut demander un délai de 10 minutes pour réparer un problème sur sa voiture, soit mécanique, soit radio. Durant une course 1 délai peut être accordé 1 fois avant ½ finale et 1 fois avant finale.

Tout pilote obtenant 10 minutes de délai partira en position 11 sur la grille de départ sa position antérieure sur la grille restera case vide.

A l'interruption de la course finale, les pilotes doivent laisser leurs voitures sous contrôle du Directeur de Course, ne pas rentrer aux stands. Tout ce qu'ils peuvent faire est d'arrêter le moteur, d'éteindre la radio et faire le plein. Aucune réparation n'est autorisée, ni changement de pneus. Ceux qui n'observeraient pas cette règle seraient immédiatement disqualifiés.

Pendant ce temps la piste est fermée.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

En cas d'interruption d'une finale en cours, la procédure suivie est :

- avant 10 minutes de course, les résultats acquis sont annulés et un nouveau départ est donné pour la durée totale prévue.
- passé 10 minutes de course, les résultats acquis au moment de l'interruption officielle comptera et un départ sera donné pour le temps restant. Les 2 résultats seront ajoutés pour obtenir le résultat final.
- si un 2ème départ ne peut avoir lieu, le résultat à l'interruption sera-le classement final.

3.12.4. Retardataires:

Les voitures rejoignent leurs emplacements 30 secondes avant le départ. Lorsque le décompte touche à sa fin, les mécanos retardataires ne doivent pas gêner et ne pas passer sur la piste Lorsque les 3 secondes sont annoncées, les retardataires doivent partir des stands après le passage de la dernière voitures.

3.12.5. Pénalités au départ:

Voir chapitre " Pénalités/sanctions".

3.12.6. Procédure départ décalé:

Pour les courses nationales, internationales et toutes les courses dont l'Organisateur possède le comptage décalé, la procédure des départs différés est obligatoire.

- Mise en place des voitures (se reporter à chaque discipline).
- Lorsque les voitures passent sur la ligne de comptage, elles déclenchent un chronomètre pour chacune d'elles; L'arrivée se jugeant toujours sur le premier passage de chaque voiture au-delà: des 5 minutes.
- Les voitures tardant à prendre le départ auront leur chronomètre déclenché lorsque la première des voitures aura son premier tour compté. Le départ devra alors se faire depuis le début des stands par la voie prévue à cet effet.
- Dans le cas ou aucune voiture n'arrive à prendre le départ dans la minute suivant le top départ, le chronomètre de toutes les voitures se déclenchera alors pour: 5 minutes

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

3.13. Les arrivées:

L'arrivée pour chaque voiture a lieu au premier passage d'arrivée après le temps réglementaire de la course. Les voitures doivent franchir la ligne d'arrivée par leurs propres moyens sans aucune intervention extérieure. Les voitures qui auraient des difficultés à rejoindre la ligne d'arrivée ne seront pas attendues plus de 60 secondes après le temps réglementaire.

Les voitures qui ne seront pas en piste au signal sonore indiquant la fin du temps réglementaire, ne peuvent pas repartir des stands.

3.14. Contrôle Technique:

Vérification de toutes ou partie des voitures lors des manches qualificatives, sous-finales ou finales. Les voitures des finales doivent rester après l'arrivée à la disposition de la Direction de course pour contrôle technique.

3.15. Mécaniciens

Durant la course de Championnat Suisse deux mécaniciens sont autorisés par pilotes.

4. QUALIFICATIONS

Les séries seront faites de façon équitable pour tous les concurrents et regroupées par catégorie. Expert et Amateur: 4x4

Les qualifications et les finales ne commencent pas avant 8 heures 30. Les séries sont disputées en un minimum de 3 manches chronométrés.

Les essais, les qualifications et les finales ne commencent pas avant 8 heures 30.

Les qualifications sont disputées en un minimum de 2 manches chronométrées.

Le temps réglementaire d'une série est de 5 minutes.

Les pilotes qui terminent leurs manches de qualifications en moins de 5 minutes sont obligatoirement crédités du temps réglementaire de 5 minutes.

Toutes les manches et séries de qualification doivent se dérouler dans les mêmes conditions de piste et d'éclairage.

Seules les différences dues aux conditions atmosphériques imprévisibles et la dégradation normale et progressive de la piste peuvent exister. Une remise en état de la piste ne pourra être effectuée qu'à la fin de toutes les manches de qualifications (même dans le cas où les manches se poursuivraient le dimanche).

Le sens de rotation est le même tous les jours lorsqu'une manifestation dure plusieurs jours.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

5. RECLAMATIONS

Le droit de réclamation n'appartient qu'aux concurrents. Toutefois, les Officiels peuvent toujours agir d'office, voir modifier un résultat, même dans le cas où ils ne seraient pas saisis d'une réclamation.

Si la décision du Directeur de Course provoque une réclamation contre une décision, c'est le Jury qui tranchera définitivement.

Le délai pour déposer un protêt est de 10 minutes après l'affichage des résultats de la série ou de la finale en question.

Le protêt doit être écrit et donné à un Membre du Jury avec F. 50.- qui seront restitués si la réclamation est justifiée ? Le protêt peut être déposé auprès d'un Membre du Jury qui transmettra au Directeur de Course.

Il n'est pas obligatoire de déposer un protêt pour demander une vérification du chronométrage.

La demande de vérification du chronométrage peut être faite au Directeur de Course ou à un Membre du Jury, qui transmet au Directeur de Course. Le demandeur aura accès aux documents de chronométrage pour indiquer où il pense qu'une erreur a été commise. Si l'erreur est justifiée, le résultat sera modifié. En cas de désaccord du concurrent avec la décision du Directeur de Course, il est possible de faire appel au Jury pour arbitrage. La décision du Jury est irrévocable.

Toutes les annonces de classement pendant les courses sont officielles. Nul ne peut se plaindre d'avoir été influencé par une annonce officielle.

5.1. Voitures endommagées:

Les dommages subis par les voitures pendant une série ou une finale qui ne rendraient plus conformes au règlement ne sont pas une cause d'arrêt obligatoire, sauf:

- la perte de toute la carrosserie (l'aileron ne fait pas partie de la carrosserie)
- un silencieux inefficace
- une voiture rendue difficilement pilotable et dangereuse pour les autres concurrents
 - perte radio
 - train avant endommagé
 - moteur au ralenti
 - tête à queue trop fréquent
- Les voitures peuvent repartir après réparation.
- Les voitures victimes des fautes des autres pilotes ne bénéficieront d'aucun avantage ni ne recourront pour cette raison.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

6. PENALITES - SANCTIONS

Décisions officielles

Les pénalités (tour en moins, avertissements, etc...) sont portées sur le panneau d'affichage en regard des résultats du concurrent.

Le Directeur de course le Jury peuvent faire de simples avertissements jusqu'à la disqualification immédiate en fonction des circonstances pour tout comportement anti-sportif et non-respect des règlements ou faute volontaire. La Commission de discipline du groupement peut être saisie.

Toute pénalité doit être précédée d'un avertissement.

6.1. Pénalité d'un tour sur la meilleure manche

En qualifications, il s'agit de la manche retenue pour le classement final des qualifications.

- Absence au ramassage pendant les séries.
- Non respect des décisions des Officiels.

6.2. Pénalité d'un tour sur la manche en cours

- Les pleins et réparations sont interdits sur la piste ou la bande de décélération.
- Tout mécano ne reculant pas immédiatement à 3 secondes derrière la ligne des mécanos provoquera, une pénalité de 1 tour pour la voiture.
- Tout mécano retardataire qui gêne en passant sur la piste après les 3 secondes provoquera une pénalité de 1 tour pour la voiture.

6.3. Stop and go

- Tout départ anticipé lors d'une sub finale ou finale sera pénalisé par un << Stop hand go >> de 10 secondes sans avertissement et sans arrêt de la course pour les autres pilotes.
- Ravitaillement hors de l'emplacement matérialisé.

6.4. Disqualification pour contrôle technique non conforme

- Si une voiture n'est pas conforme après une manche de qualification, cette manche ne sera pas prise en considération. En cas de récidive de la même voiture, disqualification immédiate de la course.
- disqualification totale de la course si la voiture est jugée non conforme en sous finale et finale.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

6.5. Disqualification totale de la course

Sans classement pour le pilote concerné

- Tout comportement anti-sportif
- Outrage en actes ou en paroles
- Utilisation d'un carburant non conforme au règlement - l'hydrozine, le peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), le toluène sont interdits.
- Rouler à contresens.
- Changement de châssis non autorisé par le Directeur de Course (pas de changement de voiture).
- Changement de fréquence non autorisé par le Directeur de Course.
- Un émetteur opérationnel trouvé dans les stands.
- Quand les Championnats ont lieu sur 1 jour et ½ ou 2 jours, tous les pilotes doivent déposer obligatoirement leur radio auprès des organisateurs dès leur arrivée sur le circuit le Dimanche. En cas de non respect, disqualification immédiate du pilote concerné.
- Plusieurs concurrents ne peuvent utiliser la même voiture.

6.6. Avertissements

- Les pilotes perturbant la conduite des autres concurrents par un comportement Dangereux.
- Quand une voiture a terminé son dernier tour de course, elle doit rentrer immédiatement aux stands, sans gêner les concurrents encore en course, et l'émetteur doit être rendu immédiatement au dépôt.
- En cas de changement de carrosserie, la nouvelle doit être, semblable à la précédente dans les formes et les couleurs, sinon l'autorisation du Directeur de course est nécessaire.
- Voiture poussant une autre voiture.
- Voiture coupant délibérément les virages
- Les voitures rentrées aux stands et revenant sur la piste en dehors de la bretelle prévue à cet effet et dans leur emplacement matérialisé.

6.7. Des pénalités ou sanctions seront prise par la commission technique de la SRCCA

S'appliquent également dans les cas suivants:

- Chaque concurrent s'engage à observer strictement les instructions du Directeur de course ou des commissaires sportifs.
- Toute attitude ou comportement d'un licencié, même en dehors des épreuves SRCCA.
- de nature à nuire à l'image de marque du sport et à sa promotion sera l'objet de sanctions.
- Le Licencié est responsable à part entière du comportement et de l'attitude de ses accompagnateurs qu'ils soient licenciés ou non.
- Tout licencié rémunéré pour concourir dans une épreuve de voiture R/C, organisée par SRCCA ou non, fera l'objet de sanctions.
- Tout licencié participant à une épreuve interdite par SRCCA ou utilisant un circuit interdit par SRCCA fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation.
- Toutes primes exclues du règlement données par l'Organisateur et reçues par le concurrent fera l'objet de sanctions très sévères pouvant aller jusqu'à la radiation (sauf courses à primes acceptées par le Groupement). Cette liste n'est pas exhaustive.

La voie juridique est exclue.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

7. INTERRUPTION DES COURSES

7.1. Pluie

- En cas d'orage, tonner, éclair, sur le site de la manifestation la course sera interrompue immédiatement
- Si les épreuves doivent être interrompues plus de 60 minutes pour cause de pluie ou une raison quelconque indépendante de la volonté des Organisateurs, le Jury décidera de leur annulation ou de la continuation. En cas d'interruption d'une série en course, la série sera recourue entièrement.

7.2. Arrêt pour la pluie:

- C'est la Direction de Course qui décide d'interrompre une course en cas de trop forte pluie rendant la piste impraticable.
- Attribution des points pour le championnat.
- Toutes les manches (1/2 A et B, 1/4 A et B . etc....) courues comptent au classement, en cas de mauvais temps!
- Ce qui n'a pas été recouru est repris des classements de qualif.
- Au minimums 2 qualifs doivent être courus la meilleure manche sera prise en compte pour le classement.

7.3. Annulation de course

Toute annulation de course doit être motivée par écrit auprès du Président de la commission technique.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

8. SPECIFICATIONS Techniques Tout Terrain

8.1. Les voitures

8.1.1. Moteur

- A) Un seul moteur cylindré maximum totale: 3,5 cm³.

8.1.2. Réservoir carburant

- A) Capacité maximum du ou des réservoirs y compris le ou les filtres à carburant et durite(s) jusqu'au carburateur 125 cm³.

8.1.3. Le silencieux

- A) A aucun moment le niveau de bruit ne doit excéder 80 dB mesuré à 10 mètres de la voiture à terre et décibel-mètre à 1 mètre du sol, à toutes les vitesses et dans toutes les conditions d'environnement. La sortie d'échappement est imposée au-dessous de l'horizontale.
- B) Le silencieux homologué EFRA et FEMCA est obligatoire pour toute courses nationales, régionales et de ligues. Il est conseillé en amicales.

8.1.4. Le frein, l'embrayage

- A) Toutes les voitures doivent avoir un frein et un embrayage capables de maintenir la voiture immobile, le moteur tournant.

8.1.5. Roues

- A) Pneus : diamètre minimum : 75 mm
diamètre maximum : 120 mm
largeur maximum : 60 mm
couleur : noir, excepté les inscriptions sur les flancs.
- B) Les pneus à clous ou tout dispositif similaire sont interdits sauf pour les courses sur glace si le règlement de la course l'y autorise.
- C) Jantes: La partie de la jante dépassant du pneu à l'extérieur doit être inférieure à 2 mm.

8.1.6. Carrosseries

- A) Les carrosseries Formules et Sport Prototype sont interdites.
- B) Les carrosseries tubulaires sont autorisées. Elles doivent comporter obligatoirement trois emplacements pour apposer les numéros.
- C) Les ouvertures dans la carrosserie doivent être réduites au minimum, et, sauf pour les carrosseries tubulaires, ne pas dépasser 10mm autour des éléments suivants: culasse, filtre à air, bouchon de réservoir, antenne, embout d'échappement, plots de fixation, pilote. (Le pot ou le résonateur doit être sous la carrosserie).
- D) Aucune partie du châssis ne doit dépasser la largeur des roues avant et arrière.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

8.1.7. Plots de fixation de la carrosserie

- A) Ils ne doivent pas dépasser de plus de 30mm de la carrosserie.

8.1.8. Arceau

- A) S'il existe, il doit être placé sous la carrosserie.

8.1.9. Aileron

- A) Un aileron d'une dimension hors tout maximum de 217 mm en longueur et 77 mm en largeur peuvent être installés.
- B) Les ailerons multiplans sont autorisés.
- C) La largeur de 77 mm se mesure entre le bord d'attaque inférieur et le bord de fuite supérieur.
- D) L'aileron monoplan ou multiplans doit s'inscrire à l'intérieur de la silhouette des dérives.
- E) L'aileron et les dérives doivent être en matériau souple avec angles arrondis.

8.1.10. Pare-chocs

- A) ils doivent être conçus pour éviter les blessures en cas de heurt avec une personne.
- B) ils doivent être en matériau souple
- C) les bords et les coins doivent être arrondis
- D) Le pare-choc avant obligatoire peut dépasser de la carrosserie (ou de ce qui en tient lieu, par exemple carrosserie tubulaire) de 50 mm maximums en longueur. En largeur, il ne peut pas dépasser les roues avant.
- E) Le pare-chocs arrière est facultatif, il doit être derrière les roues arrière et ne doit pas dépasser la largeur de celles-ci.
- F) Les protections latérales ne doivent pas dépasser les roues arrière et avant.

8.1.11. Dimensions

(quelle que soit sa position) Croquis 4

- A) empattement: 270 à 330 mm
- B) largeur hors tout maxi: 310 mm
- C) hauteur hors tout: 250 mm sauf antenne
- D) longueur hors tout: 600 mm

8.1.12. Antenne

- A) Elle doit être souple (se plier complètement sous le poids de la voiture). Les antennes métalliques doivent se terminer par une boucle.

8.1.13. Catégories 4x4

- A) Les voitures engagées dans cette catégorie doivent répondre à toutes les spécifications générales. Il n'existe aucune limitation technique.
- B) Aucune aide électronique n'est autorisée dans la voiture. Seul les gaz/frein et direction actionnée par la radio est autorisée.

8.1.14. Poids minimum

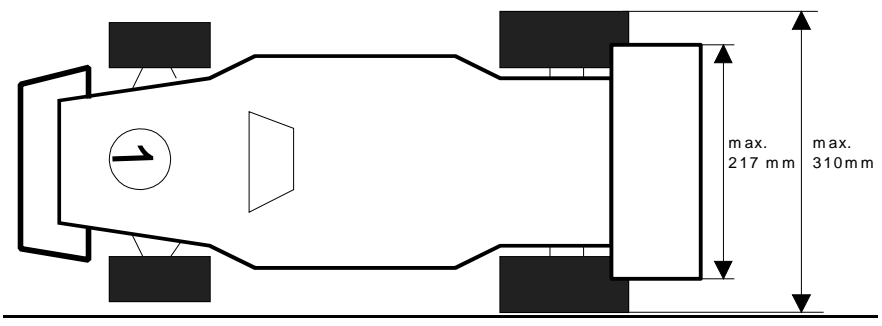
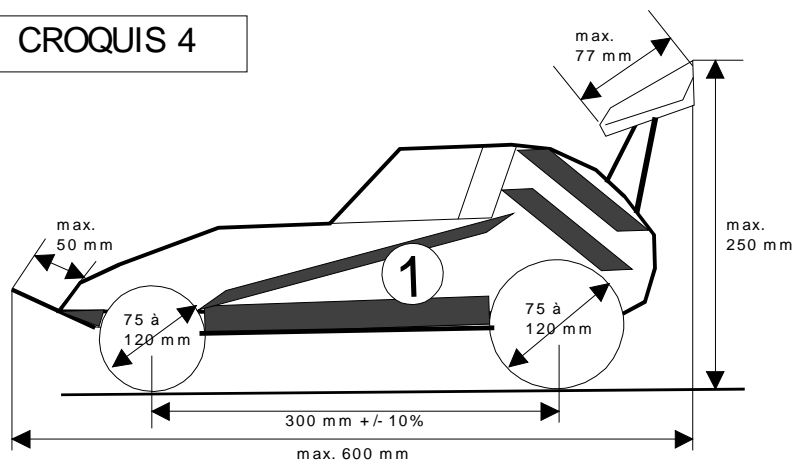
- A) Catégorie 4 X 4 : 3,0 kg.
- B) Ce poids s'entend voiture en conditions de course, réservoir vide, sans transpondeur.

Les walkies talkies ou on line sont interdits entre pilotes et mécaniciens.

Les accus dans la poche du pilote ou hors du boîtier télécommande sont interdits.

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

CROQUIS 4



SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

9. Le déroulement d'une course

9.1. Qualifications

1. La procédure des départs des voitures et des séries ci dessous est obligatoire en championnat suisse .
2. le départ des qualifications sont lancée.

9.2. Départs des ½ finales et finales

1. Contrôle de fréquence (contrôle statique) . Le départ est précédé de 2 tours de chauffe. Pour ces tours de chauffe le départ de chaque voiture est donné individuellement par le commissaire de piste. Les voitures restent dans l'ordre de départ et viennent se positionner après ces tours à leur emplacement sur la ligne de départ. Si une voiture cale pendant les tours de chauffe, elle repart soit sur la ligne de départ directement soit depuis la piste de ravitaillement si le décompte du départ final est arrivé à 10 sec.

9.3. Les Championnats

1. Les séries amateur et les experts roulent en alternant

9.4. Championnat Suisse

1. Championnat sur le territoire national. Sur 2 journées
2. Classement après les qualifications.
3. Si 2 manches sont courues, le classement se fait sur la meilleure manche
4. Si 3 manches sont courues, le classement se fait sur la 1 meilleure manche
5. Si 4 manches sont courues, le classement se fait sur les 2 meilleures manches
6. Catégorie: 4x4 Expert/Amateur
7. Séries séparées Experts/Amateur

9.5. Qualification

1. Pour chaque manche de qualification les pilotes recevront des points en fonction du nombre de tours et temps réalisés.
2. Pour toutes les manches, le nombre de points donnés au pilote sera le suivant:
 - a. Pour le 1er pilote le nombre de point sera égal au nombre de pilotes participant à la course + 5 points.
 - b. Le 2ème pilote recevra le maximum -2 points
 - c. Le 3ème pilote recevra le maximum -3 points
 - d. ensuite jusqu'à la dernière place par 1 point.
3. Si un pilote n'a pas fait 1 tour il n'obtient pas de point pour cette manche.
4. Pour chaque manche en cas d'ex æquo le même nombre de point sera attribué à chaque pilote et le pilote suivant recevra 1 point de moins.
5. Pour le classement en fin de qualification, au cas ou deux ou plusieurs pilotes détiennent le même nombre de points le meilleur score suivant détermine la position. Si, il est encore impossible de départager, le meilleur temps au tour sera déterminant.
6. A l'issue des qualifications les sous finales A seront faites des pilotes de rangs impairs et les sous finales B avec les pilotes de rang pair.

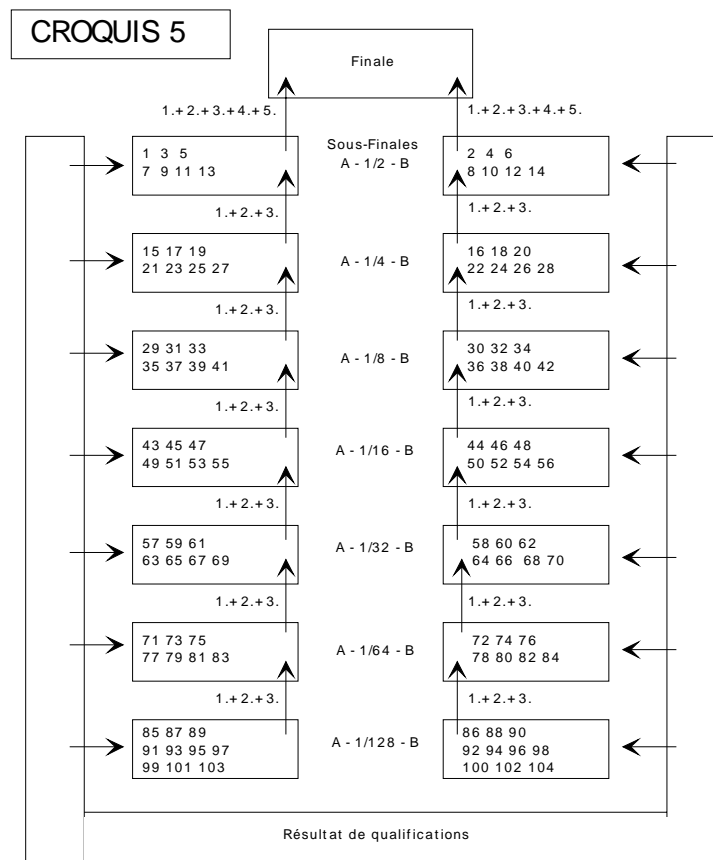
SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

10. SCHEMA DE QUALIFICATION

Les pilotes qualifiés remontent vers la finale selon le tableau (croquis 5)

Toutes les sous-finales A + B Jusque 1/2 sont d'une durée de 20 minutes les trois premiers remontent dans la sous-finale supérieure. , Les 5 premiers de chaque demi-finale accèdent à la finale.

Départs des sous finales et finales A en premier.



Horaires

Samedi: 09.30 h 11.30 essais libres + contrôle technique
11.45 h Briefing.
12.00 h 4 manches de qualification. Selon le nombre de pilot

Dimanche: 08.00 h à 08.30 h contrôle technique
09.00 h remonté de 20 minutes est final de 30 ou 45 minutes
A + B selon croquis 5 et finale.

Finale Expert et Amateur 30 minutes ou 45 minutes selon temps disponible.

Décision doit être prise après la dernière demi-finale par le directeur de course et les deux commissaires de course.

11. PISTE TT

11.1. Revêtement:

- Terre (ou similaire) / Herbe
- Largeur minimum: 4 mètres plus -50cm

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

- Longueur minimum: 150 mètres

11.2. Bosses:

- de hauteur raisonnable en rapport avec l'échelle des voitures.

11.3. Départs:

- Emplacements matérialisés. Voir croquis 1 et 2
- Chronométrage avant le stand de ravitaillement.
- La partie la plus éloignée ne doit pas dépasser 60m du podium des pilotes
- La piste qui conduit au boxe doit être clairement séparée de la piste et avoir au minimum 1m de largeur.
- la démarcation de la piste ne doit pas être faite d'une rampe. Elle doit faciliter le coureur pour venir en piste sans aide (ramasseur)

11.4. Sono:

- L'installation de sono doit être audible dans la zone du podium, des stands et spécialement dans la zone de départ des courses.

ATTENTION

Ce règlement est un règlement spécifique à la catégorie T.T thermique 1/8ème, pour tout ce qui n'y figure pas se reporter au Règlement Général de SRCCA ou EFRA.

12. EXPERTS ET AMATEURS

Le titre d'expert est acquis pour 1 an, ainsi que celui amateur.

Les experts sont sélectionnés chaque année sur les résultats de l'année précédente sur les différents championnats.

Décente en amateurs les pilotes experts n'étant pas classés en fin de saison plus les 5 derniers classés. Montent en expert les 5 premiers pilotes amateurs (en tête du classement en fin de saison) nécessaire pour compléter à 48 le nombre de pilotes expert, mais au maximum 10 er amateurs.

Les 10 premiers pilotes experts doivent arrêter complètement la compétition durant trois ans pour pouvoir recommencer de courir en amateur.
Du 11ème au 20ème la durée sera de 2 ans

SWISS R/C CAR CLUBS ASSOCIATION

13. CLASSEMENT GENERAL EN FIN DE SAISON 2007

- 5 courses comptent sure 6 pour la saison 2007
 - Expert:5 courses seront comptées.
 - Amateur:5 courses seront comptées.
- Les ex aequo seront départageait par la meilleure manche suivante.
- Tout pilote amateur monte directement en expert s'il a gagné une manche du CS.

14. LES GENERALITES

14.1. REGLEMENT

- Un exemplaire du règlement complet y compris le programme des épreuves est mis à la disposition des concurrents, mécaniciens et officiels pour consultation.
- Un membre du Comité Technique est habilité à conseiller les organisations de courses.
- Un pilote engagé dans une course, quel que soit son titre par ailleurs, ne peut se substituer au Directeur de Course.

14.2. FREQUENCES DE RADIO COMMANDE

- Un tableau d'inscription des fréquences doit être utilisé pendant les entraînements et les essais libres de compétition.
- En compétition: Pendant les séries et les finales, le ruban au bout de l'antenne est interdit pour ne pas gêner les autres concurrents.
- Partage des fréquences: Lorsque plusieurs concurrents utilisent la même fréquence pendant les entraînements, le partage du temps d'utilisation se fera à l'amiable.
- Ne jamais allumer un émetteur sans être certain de ne gêner personne.
- En cas de conflit entre 2 pilotes de la même finale, le meilleur temps de qualification n'est pas obligé de changer de fréquence, il a priorité sur l'ensemble de ces fréquences. Si l'autre pilote ne peut pas changer de fréquence pour une autre libre, il ne court pas la finale. Le pilote a 10 minutes pour effectuer le changement de quartz.

Lors des départs de finales, 1/2, 1/4..., si un pilote doit changer de fréquence suite à une erreur de l'organisateur, le départ est retardé de 10 minutes et ceci une seule fois quoiqu'il arrive.

La limite pour demander le report du départ est le commencement du décompte des 10 secondes.

**Les résultats des courses nationales son à envoyer dans les,
8 jours à Massimiliano Della Casa, Zeltgstrasse 63, 8134 Adliswil**

Adliswil, le 1.03.2007

OFF ROAD 1:8
Président SRCCA